

Aube

L'OFFRE DE SOINS AU COEUR DES ENJEUX DES MUNICIPALLES

La presse auboise vient de dévoiler une enquête exclusive réalisée sur l'offre de soins dans l'Aube - on constate un réel motif d'insatisfaction - 57% des sondés déclarent être insatisfaits de l'offre de soins proposée notamment parce que les délais pour obtenir un rendez-vous sont toujours de plus en plus longs.

PAR JOË TRICHÉ

Les Aubois subissent le désert médical

Selon cette enquête, ce sont les habitants des villes de 10 000 à 50 000 habitants qui se montrent les moins satisfaits : 60%, les 18-35 ans 57%. Les personnes ayant au moins un enfant 57% également, et enfin les inactifs 61%.

Ainsi dans notre département, 25 000 personnes n'ont pas de médecin traitant - C'est donc l'ensemble de notre territoire aubois qui se trouve être classé désert médical.

Pourtant plus d'une trentaine de Maisons de santé libérales ont été réalisées dans notre département.

Les maires des communes concernées ont multiplié les aides à l'installation de médecins : moyens administratifs, paiement du loyer d'habitation allant même jusqu'au paiement de la maison par la commune.

Le constat de tout cela est sans équivoque, ça ne marche pas. Le fait de n'avoir misé que sur la réalisation de Maisons de santé libérales, suite à la loi Bachelot, a privé notre département du recrutement de médecins salariés dans des centres de santé municipaux ou intercommunaux.

Aujourd'hui, on constate en effet dans ces professions de santé, une féminisation de plus en plus forte conduisant à préférer le salariat au libéral et c'est aussi le cas des jeunes médecins.

À Troyes et à Romilly des Centres de santé municipaux ou intercommunaux sont nécessaires

Par exemple au Conseil municipal de Romilly, à l'occasion de l'examen du rapport sur le rachat des locaux de la SOMUCO, Fethi Cheikh a, dans une motion argumentée, fortement insisté pour que cette acquisition serve à réaliser un Centre de santé municipal avec l'embauche de médecins salariés. Cela permettrait de diversifier l'offre de soins avec une Maison de santé libérale et un Centre de santé public. Les possibilités de recrutement de médecins en seraient accrues et permettraient de sortir des galères pour trouver un généraliste ou un spécialiste et réduiraient le temps d'attente pour obtenir un rendez-vous. Cette proposition se retrouve évidemment dans le programme de la liste *Ensemble pour Romilly*, mais aussi dans celui de la liste de gauche troyenne *Troyes avec Briot*.



Une prise de conscience

Cette question de l'offre de soins demeure parmi les priorités de la population pour ces élections municipales des 15 et 22 Mars prochain. Dans certains territoires des propositions sont sur la table pour passer de la colère et de l'insatisfaction, à l'action avec son bulletin de vote. Une occasion à ne pas manquer pour sortir des vieilles recettes libérales qui ne fonctionnent pas.

LES PROPOSITIONS AMBITIEUSES DES COMMUNISTES PARTOUT EN FRANCE :

Le parti communiste a publié une liste de 250 propositions pour les municipales, voici celles sur les questions de santé :

- Créer des Centres de santé publics avec des médecins salariés, assurer la présence de gynécologues pratiquant l'IVG dans les Centres de santé municipaux ;
- Lutter contre les déserts médicaux : évaluer les besoins de santé locaux avec les associations et la population, soutenir l'installation d'écoles de santé dans les territoires défavorisés, et développer une politique volontariste de recrutement de médecins salariés sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer la prévention : promouvoir l'alimentation saine via des cantines bio et locales, encourager le sport pour tous, et végétaliser les espaces urbains pour améliorer la qualité de vie.
- Soutenir l'autonomie : renforcer les CCAS, et accompagner la vie autonome des personnes handicapées avec des services à domicile accessibles et de qualité, ainsi que les seniors, via des services, des EHPAD publics et des aides à l'adaptation des logements.
- Négocier avec les ARS : utiliser les contrats locaux de santé pour coordonner les actions municipales avec les services d'hygiène, d'environnement, et de prévention.
- Dans les Centres municipaux de santé : information et accessibilité sur les parcours de transition, avec une formation adaptée des personnels de santé.

FACE À TRUMP : REPRENDRE EN MAIN LES OUTILS DE LA SOUVERAINETÉ DÉMOCRATIQUE DES PEUPLES

La soirée consacrée au « Défi Trump : Faire Face » organisée par la Fondation Gabriel Péri et le PCF le lundi 16 février a permis de réunir autour de deux tables rondes chercheurs, responsables de revues et politiques.

La première table ronde a fourni l'occasion d'affiner le constat de la nature du pouvoir à laquelle les peuples ont désormais à faire. Au-delà du personnage Trump, se développe une politique cohérente de réaction aux évolutions mondiales qui échappent en grande partie désormais au capitalisme et à l'impérialisme étatsuniens. Le focus porté par chacun des intervenants a permis de développer les différents aspects de la contre-offensive trumpiste : contre le droit international et l'ONU, contre la souveraineté des peuples de l'Amérique Latine et Caraïbes, contre Cuba, ou par l'utilisation de l'outil des sanctions.

La seconde table rond portait sur les alternatives possibles. On pourrait les résumer en disant qu'il est temps de renouer avec la dialectique jaurésienne : la souveraineté démocratique des nations, y compris dans les domaines industriels, commerciaux, militaires, comme levier pour construire de nouvelles coopérations mutuellement bénéfiques dans les intérêts des peuples.

La rencontre a permis de faire une démonstration : il existe un espace intellectuel et politique pour reprendre en main la question de la souveraineté, dans tous les domaines, comme outil pour de nouvelles coopérations internationales.

Cet espace porte une exigence : celle de développer une riposte qui soit à la hauteur du moment de basculement historique mondial, qui est en train d'emmenner les peuples à la catastrophe. Mais des alternatives existent, au niveau international, en Europe même, pour faire émerger un autre ordre du monde de peuples et de nations libres et solidaires.

Le rapport de force à établir se situe à un niveau très élevé. Mais l'histoire a montré que les peuples et que les forces du mouvement ouvrier (dans leur diversité) et les forces démocratiques peuvent être à la hauteur.

LDA

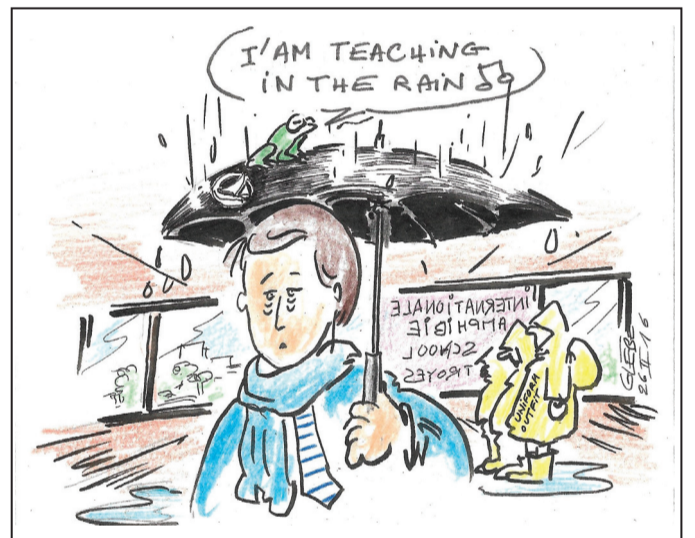
L'HUMEUR

DE GISELE MALAVAL

VEILLERIE

Le 14 février eut lieu à Munich une conférence sur la sécurité avec le secrétaire d'État américain Marco Rubio. Celui-ci se voulait rassurant sur les liens entre les USA et la vieille Europe : « nous sommes liés par les liens les plus profonds[...], forgés par des siècles d'histoire commune, de foi chrétienne, de culture, de patrimoine, de langue, d'ascendance, et par les sacrifices consentis par nos ancêtres pour la civilisation dont nous avons hérité. » Et de citer la bière allemande, l'architecture religieuse italienne, les Beatles, mais pas la démocratie, pas les Lumières. Ah, la démocratie... cette épine dans la chaussure des capitalistes, qui a créé un droit international... Trump s'affranchit du droit, encore un effort et la démocratie disparaîtra. Jeudi 19 février aura lieu le Board of Peace, le Conseil de la Paix, conçu par Trump pour la reconstruction de la bande de Gaza, élargi à d'autres conflits, et à 1Md\$ le ticket d'entrée pour les membres permanents. La France n'y participe pas, comme d'autres pays de l'UE, mais Meloni enverra en observateur son ministre des Affaires étrangères car elle veut que l'Italie contribue à la formation des forces de police à Gaza et dans les territoires palestiniens - on ne se refait pas -. De toute façon, vu le nombre de dictateurs et d'hommes d'affaires parmi les membres payants, on n'est pas là pour parler philanthropie mais pouvoir et argent : les horreurs du fascisme et le retour du colonialisme sont devenus de la realpolitik. Dans un entretien, Trump annonce 70Mds\$ pour des projets à l'objectif affiché : transformer la bande de Gaza en un pôle économique régional comparable à Dubaï ou Doha, ce qui implique l'occupation de la bande de Gaza et la déportation des Gazaouis. Ce Conseil n'a rien à faire de l'autodétermination des peuples, n'accordera d'ailleurs aucun pouvoir politique aux 15 Palestiniens qui composeront le Comité national pour l'administration de Gaza. La démocratie ? Une vieillerie inutile.

L'OEIL DE GLEBE



LA DÉPÊCHE DE L'AUBE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

JE M'ABONNE POUR UN AN

Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Tél : _____

Soutien : 40 € ou plus. 52 numéros Version papier et numérique.

Cette formule vous permet d'offrir un abonnement à une personne de votre choix (joindre ses coordonnées)

20 € 52 numéros Version papier et numérique.

Date : _____ Signature _____

À retourner avec le règlement à :

La Dépêche de l'Aube, 22ter Avenue Anatole-France 10000 Troyes

TROYES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS



TOUS UNIS AVEC
LES PRODUCTEURS
LOCAUX

Intermarché

DE LA POUDRE AUX YEUX

Le désengagement de l'État du co-financement de l'uniforme à l'école, a sonné le glas d'une expérimentation qui prendra fin au mois de juin 2026. À Troyes on persistera dans l'erreur jusqu'en 2027 ! Qu'en était-il de l'objectif ? Celui annoncé était de dissiper les différences sociales afin de réduire les inégalités scolaires. Il est évident que les vêtements sont des marqueurs sociaux, mais pour certains spécialistes en sociologie de l'enfance, le port de l'uniforme ne permettra pas de gommer toutes ces différences, qui sont le produit d'inégalités au sein de la société.

L'habit est loin d'être le seul marqueur de la position sociale. Bien des détails extérieurs renseignent les enfants sur l'origine sociale de chacun comme les échanges verbaux, le lieu d'habitation, la voiture des parents, le lieu des vacances pour ceux qui y vont et toutes sortes d'éléments matériels et culturels qui les différencient de leurs camarades.

La dernière étude en date, concluait globalement dans un établissement avec ou sans uniforme, à l'absence d'effet sur la réussite et le climat scolaire. Le Premier ministre de l'époque, monsieur Attal, qui en avait eu l'idée, se trouvait confronté au marasme de l'école dans tous les domaines.

Plutôt que de résoudre les problèmes, l'uniforme visait à les masquer en atténuant l'aspect, une espèce de cache-misère. Une astuce pour donner l'illusion du prestige. Sans compter que l'uniformisation des élèves a un certain côté autoritaire qui n'était pas pour déplaire aux penchants réactionnaires de la droite.

S'il n'avait suffi que de quelques rouleaux de tissus pour résoudre le problème des inégalités scolaires, il aurait suffi de faire le marché Saint Pierre à Paris et le débat aurait été vite clos. Mais cela implique des réformes structurelles plus profondes que le port de l'uniforme. Il faudrait, entre autres, allonger la formation des enseignants, réduire la taille des classes, financer des projets pédagogiques et des travaux de rénovation des écoles.

Gommer les inégalités et améliorer le climat scolaire par le seul port de l'uniforme semble déconnecté de la réalité caractérisée par le manque de moyens financiers et humains dans toutes les écoles. La vraie discrimination sociale c'est l'écart de niveau scolaire entre les élèves issus de milieux défavorisés et les élèves issus de milieux favorisés.

Uniformiser les élèves ne permet en rien d'accomplir les missions qui incombent à l'école comme éduquer, transmettre les savoirs, rendre autonome et apprendre à vivre ensemble. L'habit ne fait pas le moine, l'urgence est bien de donner les moyens pour reconstruire une école publique émancipatrice.

UPop
CONFÉRENCE
LE FÉMINISME AVEC MARX

Mardi 24 février
18H30 par **Salîha BOUSSEDRÀ**
Docteure en philosophie

ENTRÉE LIBRE - MAISON DU PATRIMOINE,
SAINT JULIEN LES VILLAS

Upop Université Populaire | UPop | Aubeane | Troyes

www.aubeane.fr

Aubeane
MUTUELLE DE FRANCE

Votre mutuelle de proximité

SOLIDARITÉ | 100% HUMAIN | PAS D'ACTIONNAIRES | SANS LIMITE D'ÂGE

ABSENCE DE SÉLECTION

03 25 79 10 43 | aubeane

TROYES | ROMILLY-SUR-SEINE | BAR-SUR-AUBE

UN BUDGET À DROITE TOUTE

Lors du dernier Conseil municipal, Anna Zajac, élue communiste à la mairie de Troyes, est longuement intervenue pour dénoncer un budget 2026 qu'elle juge marqué par « la continuité des choix de droite » et insuffisant face aux urgences sociales, écologiques et démocratiques de la ville.

PAR CAMILLE LAINÉ

Dans un contexte national marqué par les incertitudes budgétaires et les restrictions imposées aux collectivités, elle a rappelé que si les recettes de fonctionnement de la ville progressent, la réalité sociale troyenne reste alarmante : près d'un tiers de la population vit dans la pauvreté ou à sa limite. Elle a insisté sur la dégradation des services publics, les difficultés d'accès aux soins, au logement social, à une alimentation de qualité et à des transports répondant réellement aux besoins des habitants.

Anna Zajac a également critiqué les priorités municipales en matière de sécurité, estimant que la multiplication des policiers armés et des caméras de surveillance ne peut se substituer à une politique fondée sur la prévention, l'éducation et la proximité. Selon elle, la tranquillité publique doit reposer d'abord sur des moyens humains et sociaux plutôt que sur une logique exclusivement sécuritaire.

Concernant les écoles et la création de l'école internationale, l'élue communiste déplore le manque d'ambition pour les autres établissements scolaires, notamment face aux enjeux climatiques. Elle appelle à accélérer la végétalisation avec la création d'îlots de fraîcheur et la désimperméabilisation des cours d'école, ainsi qu'à la rénovation thermique des bâtiments afin d'assurer de meilleures conditions pour les enfants et les équipes éducatives.



Autre point d'alerte : le devenir du patrimoine municipal. Anna Zajac s'inquiète des dépenses engagées pour certains achats immobiliers sans projet clairement défini, tout en dénonçant l'absence de concertation autour de la maison Fernand-Doré, lieu chargé d'histoire et de mémoire de la Résistance. Elle plaide pour un large débat citoyen sur l'avenir de ce bâtiment, alors que l'hypothèse d'une vente suscite de vives inquiétudes.

Enfin, lors du débat sur l'électrification de la ligne ferroviaire Paris-Troyes, dossier attendu depuis des décennies, elle a rappelé que si la modernisation est nécessaire, l'explosion du coût - passé d'environ 320 à 500 millions d'euros - pèse lourdement sur les collectivités locales. Elle regrette que ces surcoûts se fassent au détriment d'autres investissements essentiels, notamment pour les mobilités du quotidien.

Au terme de son intervention, elle a confirmé son vote contre le budget, appelant à une politique municipale plus solidaire, plus écologique et plus attentive aux besoins réels des Troyennes et des Troyens. Ce changement est espéré par de nombreux habitantes et habitants. Pour cela une solution : se munir de son bulletin de vote au mois de mars prochain !

Vous ne recevez pas La Dépêche de l'Aube le samedi dans votre boîte à lettre ?

appelez le **3631**

La Poste assume la mission de service public de la distribution des journaux et hebdomadaires afin de garantir le pluralisme par l'égal accès à l'information. Cette mission est mise à mal par de fréquents retards.

Nous vous invitons à signaler tout problème d'acheminement de La Dépêche de l'Aube au 3631.

(Service gratuit + prix d'un appel), le numéro mis à disposition des usagers de La Poste et à en informer La Dépêche à : ladepechedelaube@wanadoo.fr

ANNONCES LÉGALES

Par AGE du 16/12/2025, les associés de la société EARL DU BOIS BOU-LANGER, EARL au capital de 91 469,41 €, ayant son siège social 25 B rue de la Gare 10230 MAILLY LE CAMP, immatriculée sous le n°421 246 810 RCS TROYES, ont étendu l'objet social aux activités de production vente d'énergie photovoltaïque et prestation de travaux agricoles, réduit le capital social par réduction de valeur nominale des parts sociales pour le fixer à 90 000 €, et pris acte de la nomination à la gérance de Mme Audrey FRISSARD demeurant 55 avenue Grassin 10700 ARCIS SUR AUBE, en remplacement de M. Christophe HUSSON, démissionnaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dolancourt du 9 février 2026, Il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MGB IMMO-BILIER.
Forme : société civile immobilière.
Capital : 1 000 euros constitués uniquement d'apports en numéraire.
Siège : 11 rue de la Vallée du Landion 10200 DOLANCOURT.
Objet : l'acquisition de biens et droits immobiliers situés 37 avenue de la Résistance, 44, 46 et 48 rue des Alouettes 91260 JUVISY SUR ORGE, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du

commerce et des sociétés.
Clauses relatives aux cessions de parts : cession libre entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales requis en cas de cession à des tiers étrangers à la Société.
Gérants : Monsieur Fortuné FIGUIER, demeurant 19 rue Jeanne 94490 OR-MESSON-SUR-MARNE
A été nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
Madame Caroline LAPERE, demeurant 11 rue de la Vallée du Landion 10200 DOLANCOURT a été nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Tribunal de Commerce de Troyes.
Pour avis et mention
La gérance

CLÔTURE DE LIQUIDATION
SARL BRASSERIE BILOE
En liquidation
SARL au capital de 20 000 €
Siège social :
5 Rue du Ruisselot
10110 CELLES-SUR-OURCE
RCS n°900964438- RCS TROYES

L'AGE du 31/12/2025 a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2025
La société sera radiée au RCS de TROYES.

Aux termes d'une délibération en date du 02/01/2026, l'Assemblée Générale de la société GROUPE AXONE, SAS au capital de 22 766 €, 1bis Chemin de Suchet - 10300 MACEY, RCS TROYES 788 912 939

a constaté la démission de M. Olivier BAJALUNA, Président, et a nommé en qualité de nouveau Président la société HOLDING BAJALUNA, SARL au capital de 1 291 444 €, dont le siège social est 1 Chemin de Suchet - 10300 MACEY, immatriculée au RCS de TROYES sous le n° 995 306 131, représentée par Monsieur Olivier BAJALUNA
Le Président

SELARL OFFICE 30 VH NOTAIRES
Notaires associés à TROYES (Aube)
30 Boulevard Victor Hugo

Suivant acte reçu par Me Pascal COSSARD le 17 février 2026, Mr Nasser LAKHDAR, né à TROYES (10) le 4 octobre 1969, et Mme Bouchra BOUK.HAMLA, née à TROYES (10) le 18 juin 1976, demeurant ensemble à TROYES (10) 4 Rue du Clos Camus, mariés à la mairie de SAINT-PARRES-AUX-TERTRES (10) le 31 mars 2001 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Philippe SOMBORN, alors Notaire à TROYES (10), le 1er mars 2001, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle (art. 1526 du Code Civil).
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à Me Pascal COSSARD, notaire associé à TROYES (10), 30 Boulevard Victor Hugo.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de leur

changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire de TROYES.
POUR AVIS : Me Pascal COSSARD

Maître Marion ROBERGE-LIMA,
Notaire à TROYES (1000),
2 rue de la Madeleine

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte en date du 10 février 2026 dressé par Maître Marion ROBERGE-LIMA, notaire sus nommé.
Monsieur Jean-Pierre Lucien Albert Gustave DERHAN, retraité, et Madame Michèle Madeleine Marie Emilie BARBE, Retraitée, demeurant ensemble à SAINT ANDRE LES VERGERS (10120) 3 Rue du Prés Saint Germain.
Monsieur est né à TROYES (10000) le 19 janvier 1945, Madame est née à SAINTE-SAVINE (10300) le 30 mars 1939.
Mariés à la mairie de SAINT-ANDRE-LESVERGERS (10120) le 30 juillet 1968 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts régi par les articles 1400 et suivants du Code civil, aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Maurice ROBERGE, notaire à TROYES (10000), le 23 juillet 1968.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les créanciers peuvent s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la présente publication en l'étude de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet, conformément à l'article 1397 alinéa 3 du Code civil.
Me ROBERGE-LIMA